

## PROCES VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 07/05/13

Présents :

### **Collège A :**

Présents : Pierre Litzler, Pierre Michel, Daniel Payot (procuration à P. Litzler),  
Germain Roesz

### **Collège B :**

Présents : Janig Begoc, Christophe Damour, Katrin Gattinger, Carola Hertel,  
Mathieu Schneider,

### **Collège du personnel IATOSS :**

Présentes : Ishrat Ahmad (procuration à M. Froeliger), Maud Froeliger, Valérie  
Lobstein

### **Collège des usagers étudiants :**

Présents : Pierre Aarnink, Clément Drouard, Emmanuel Jory (procuration à  
Fabrice Sérapion), Wilfried Saint-Marc, Fabrice Sérapion

### **Collège des personnalités extérieures :**

Présents : Didier Coirint (procuration à B. Goy), Vincent Dubois (procuration à  
M. Schneider), Bernard Goy, Julie Picard (procuration à C. Damour), Glenn  
Handley (procuration à J. Begoc)

### **Membres invités :**

Présents :

Nathalie Grout, Amandine Geiger- Gulberti, Geneviève Jolly, Michel Demange.

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 28/03/2013
- DBM
- Adoption des maquettes 2013/2014
- Adoption des modalités d'évaluation et d'examen 2013-2014
- Convention entre l'Académie supérieure de musique, le Conservatoire et l'Université de Strasbourg, relative aux licences et masters.
- Divers

## **1. Approbation du procès-verbal du Conseil de faculté du 28 mars 2013**

Le directeur de la faculté des Arts salue l'ensemble des conseillers et les remercie pour leur présence. Il s'excuse pour l'envoi tardif des documents et rappelle l'importance de ce conseil.

Pierre Litzler soumet ensuite au vote des conseillers l'approbation du procès-verbal du Conseil de la faculté des Arts du 28 mars 2013.

On note ainsi 1 abstention. Le procès-verbal du 28 mars 2013 est donc adopté à la majorité.

Il revient ensuite sur la question d'Armelle Talbot concernant la convention avec le TNS posée lors du dernier conseil. En effet, elle avait signalé aux conseillers que cette dernière avait bien été adoptée par le conseil de l'époque. Or, après lecture des anciens P.V., Pierre Litzler confirme que le conseil a simplement donné son accord sur le principe de cette convention suite à la présentation de Madame Pascaud et de Madame Riehl, alors responsable administrative de l'UFR des Arts. Le directeur, informe également les conseillers, que la directrice du TNS, Julie Brochen, lui a adressé une lettre le 12 février dernier, stipulant qu'elle ne souhaitait pas reconduire la convention en question et qu'elle préférerait rejoindre la faculté de Nanterre.

## **2. DBM**

Nathalie Grout prend alors la parole afin de présenter la décision modificatrice budgétaire pour la faculté des arts. Elle rappelle que désormais au sein de l'Université de Strasbourg il n'y en a plus qu'une alors qu'auparavant les services centraux en imposaient deux, ce qui rendait la gestion financière plus facile.

Elle reprend rapidement les grandes lignes du budget primitif et les compare aux chiffres de l'année dernière. On note par exemple une baisse du budget de la recherche, qui passe ainsi de 28 000 € à 24 000€. Concernant le budget de la faculté, de nouveaux crédits sont alloués par le SUAC pour des projets différents dans les départements.

Cette année on note une augmentation des heures. Augmentation qui n'est pas imputable à une mauvaise gestion mais plutôt à un problème de ressources humaines (absences répétées de certains enseignants qu'on a dû remplacer, échanges de cours avec d'autres composantes...). Pierre Litzler réitère alors le discours qu'il a tenu à la présidence, et affirme que cette masse d'heures supplémentaires ne devra pas être prise sur le budget de la faculté. Il insiste également sur le fait que la charge des heures des enseignants permanents doit augmenter. Comme aucune création de poste n'est prévue, l'université devra redéployer des postes d'autres composantes. Une demande en ce sens a été faite aux vices présidents formations et ressources humaines. Un complément de 300 heures sur les 500 demandées a déjà été octroyé. Une autre demande pour 500 heures a été faite, pour le moment la direction de la faculté n'a obtenu aucune réponse, elle considère donc qu'elle est favorable.

La DBM est soumise au vote des conseillers qui l'adoptent à l'unanimité.

Germain Roesz insiste sur le fait qu'il convient de garder à l'esprit que les décisions qui viennent d'être actées ne sont pas uniquement des modifications mais bien des baisses budgétaires.

11H53 : départ de Fabrice Sérapion qui donne procuration à Clément Drouard.

## **3. Adoption des maquettes et des modalités d'examen**

Chaque directeur de département va maintenant présenter les nouvelles maquettes ainsi que les modalités de contrôle de connaissances.

Carola Hertel prend la parole pour le département musique, elle explique que la maquette de la licence « composition et interprétation musicale » a quelque peu changé suite à une concertation avec le conservatoire. En effet, les cours dispensés à l'université représentaient une part trop

importante dans l'ancienne formule. Il convient désormais de laisser plus de temps à ces étudiants pour qu'ils puissent travailler leur instrument.

Pierre Litzler et l'ensemble des conseillers font remarquer à la directrice du département musique, qu'une seule évaluation pour l'UE6 ne sera plus possible à partir de la rentrée. Le contrôle continu impose au moins 3 notes par UE. Ils lui proposent donc de revoir ce point en envisageant pourquoi pas une évaluation croisée. Les maquettes et les modalités d'examens avec les changements proposés sont adoptées à l'unanimité.

Avant de passer à l'exposé des deux autres départements, Mathieu Schneider intervient afin de présenter la convention entre l'académie supérieure de musique, le conservatoire et l'université de Strasbourg, qui doit également être approuvée par les conseillers. Il en rappelle les grandes lignes ainsi que les raisons de cette convention, comme par exemple un tarif modéré pour les étudiants inscrits à la fois en musicologie et à la haute école, ou encore l'équivalence accordée pour les cours de formation de l'oreille.

Départ de Mathieu Schneider, Nathalie Grout et Maud Froeliger à 12h50. Prouration de Maud Froeliger à Valérie Lobstein.

Départ de Bernard Goy à 12h55.

Michel Demange passe alors à l'explication des maquettes des arts visuels ainsi que des modalités d'évaluation. Tout est adopté à l'unanimité. On ne note pas de changement significatif.

C'est finalement au tour de la directrice des arts du spectacle d'exposer le travail de son département aux conseillers. Elle rappelle que les cours magistraux par souci d'économie sont passés de 24 HETD à 20 HETD et les ateliers de 36 à 30. Concernant les modalités d'évaluation, elle explique que les enseignants ont souhaité mettre en place un système progressif reposant sur des modes de contrôle diversifiés.

Les maquettes et les modalités d'examens sont adoptées à l'unanimité.

#### **4. Divers**

Wilfried Saint-Marc attire l'attention du conseil sur le fait qu'il reste encore deux factures à régler concernant un voyage effectué quelques temps plus tôt. Ce problème bloque pour le moment la comptabilité de l'association.

Le directeur lui conseille de se rapprocher de Nathalie Grout pour régler cette affaire.

La séance est levée à 13H30.

Le Directeur de la faculté des Arts

Pierre Litzler

